



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
17 janvier 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Treizième session
Genève, 14-18 novembre 2022

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
sur sa treizième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 novembre 2022



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	3
A. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation	3
B. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable	4
C. Autres décisions prises par la Commission.....	5
II. Résumé de la Présidente.....	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation	11
C. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable	13
D. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action.....	16
III. Questions d'organisation.....	18
A. Ouverture de la session	18
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
D. Questions diverses	19
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	19
Annexe	
Participation	20

Introduction

La treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 novembre 2022, en présence d'une partie des participants, les autres y assistant à distance.

I. Décisions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

A. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation

Conclusions concertées

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

1. *Réaffirme* que la recherche-développement, la technologie, l'innovation et le développement des compétences, ainsi que la coopération internationale dans ces domaines, sont des facteurs essentiels de la transformation structurelle qui contribue à une économie compétitive, durable, inclusive et résiliente ;

2. *Est consciente* que les pays en développement ont besoin d'aide pour concevoir et appliquer des politiques appropriées et efficaces, qui encouragent l'innovation, qui exploitent les données et qui leur permettent de participer activement à l'économie numérique, de tirer parti de la transition numérique pour leur développement et d'atténuer les risques ;

3. *Souligne* qu'il importe de renforcer les capacités nationales et régionales afin de faciliter la mise au point, la diffusion, l'adoption et l'utilisation de technologies d'avant-garde, notamment celles en lien avec l'économie numérique, et de solutions novatrices pour atteindre les objectifs de développement mondiaux et nationaux ;

4. *Souligne* la nécessité de faciliter l'accès des femmes à la science et à la technologie et leur participation aux processus conduisant à la définition des programmes, à l'adoption des décisions et à l'établissement des priorités en matière de science, de technologie et d'innovation, notamment en procédant à des exercices d'évaluation technologique inclusifs ;

5. *Se déclare satisfaite* des travaux de recherche et de coopération technique de la CNUCED qui aident les pays en développement à comprendre les options dont ils disposent pour orienter l'innovation de manière inclusive et ne laisser personne de côté, et se réjouit de la poursuite des travaux dans ce domaine ;

6. *Prie* le secrétariat de continuer à analyser les incidences des technologies d'avant-garde, y compris les technologies et les données numériques, qui peuvent offrir des possibilités importantes d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, tout en posant des problèmes liés aux marchés du travail, aux fractures sociales et aux questions éthiques ;

7. *Encourage* le partage des connaissances et la promotion de la coopération et de partenariats dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation entre parties prenantes, notamment entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, y compris les universités, afin de faciliter la mise au point de technologies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ;

8. *Félicite* la CNUCED d'avoir apporté une aide et donné des conseils à l'élaboration de politiques efficaces pour la science, la technologie et l'innovation ;

9. *Invite* le secrétariat à étudier les moyens de mobiliser des ressources supplémentaires pour poursuivre ses travaux sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et sur l'économie numérique ;

10. *Invite* la CNUCED à continuer de jouer un rôle important en aidant les pays en développement à tirer parti de la transition numérique ainsi que de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement et à participer au débat international sur les technologies d'avant-garde, qui devraient influencer de manière notable sur leur trajectoire de développement.

Séance plénière de clôture
18 novembre 2022

B. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable

Conclusions concertées

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Consciente de la contribution que les programmes de la CNUCED sur l'investissement et l'entreprise et sur la science, la technologie et l'innovation apportent à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable,

1. *Constate avec inquiétude* les conséquences des crises successives sur la confiance des investisseurs, la tendance actuelle à la baisse des investissements étrangers directs qui en résulte et les effets négatifs sur les volumes d'investissement nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable ;

2. *Se déclare satisfaite* des travaux de recherche et d'analyse directive approfondis que le secrétariat de la CNUCED a consacrés à l'investissement et au développement des entreprises, en particulier le *World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment* (Rapport sur l'investissement dans le monde : Réformes fiscales internationales et investissement durable), notamment le chapitre sur les marchés de capitaux et la finance durable ;

3. *Se déclare satisfaite* de la présentation que le secrétariat de la CNUCED a faite des tendances et des politiques mondiales les plus récentes dans le domaine de l'investissement au service du développement, en particulier grâce aux publications intitulées *Global Investment Trends Monitor* et *Sustainable Development Goal Investment Monitor*, et demande au secrétariat de continuer de rendre compte de manière suivie des tendances et des politiques dans ce domaine ainsi que de leurs incidences sur le développement ;

4. *Félicite en outre* la CNUCED pour la mise au point et le lancement réussis de la plateforme en ligne de son Observatoire mondial sur la finance durable, et encourage le secrétariat à poursuivre cette initiative et à continuer de collaborer avec les principaux acteurs des secteurs public et privé pour rendre le système financier plus durable et l'étendre au niveau mondial, notamment au profit des pays en développement ;

5. *Félicite* le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication pour les travaux de sa trente-neuvième session, souligne le rôle central joué par la publication d'informations sur la durabilité dans la réalisation des objectifs de développement durable, et remercie la CNUCED d'aider ses États membres à promouvoir la publication d'informations fiables et comparables sur les résultats financiers et le développement durable, notamment par l'établissement de partenariats régionaux ;

6. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED d'avoir organisé la Réunion d'experts à session unique sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19, et encourage la CNUCED à continuer de favoriser la résilience des petits États insulaires en développement en contribuant à leur transformation économique structurelle ;

7. *Prie* la CNUCED de continuer à appuyer l'échange des expériences nationales et la diffusion des meilleures pratiques de promotion de l'investissement, notamment par

l'attribution de prix récompensant la promotion de l'investissement dans les objectifs de développement durable.

*Séance plénière de clôture
18 novembre 2022*

C. Autres décisions prises par la Commission

a) Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière d'ouverture (matin), le 16 novembre 2022, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a examiné deux rapports au titre de ce point de l'ordre du jour.

Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

2. La Vice-Présidente-Rapporteuse a présenté le rapport au nom de la Présidente de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement.

3. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/27.

Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19

4. Le Président a présenté le rapport de la Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.

5. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.II/EM.6/3.

b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

6. La Vice-Présidente-Rapporteuse de la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a présenté le rapport.

7. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/103, approuvé les conclusions concertées et adopté l'ordre du jour provisoire de la quarantième session qui y figurait.

II. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

Déclarations liminaires

8. La Secrétaire générale de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Haïti (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Maroc ; Pakistan ; Fédération de Russie ; État de Palestine ; Zimbabwe ; Trinité-et-Tobago ; Égypte ; Pérou ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; République islamique d'Iran.

9. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait observer que la CNUCED s'efforçait de mettre en œuvre le Pacte de Bridgetown dans le contexte des crises qui se succédaient, marquées par des cycles vicieux, des inégalités en cascade et une

instabilité chronique. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'était pas terminée et les effets des changements climatiques s'aggravaient chaque année. La crise du coût de la vie avait entraîné une augmentation alarmante de la pauvreté et de la faim. La hausse des taux d'intérêt avait fait fondre les liquidités des pays en développement à un rythme record, laissant peu de marge pour les investissements futurs.

10. La Secrétaire générale a souligné la tendance à la baisse de l'investissement étranger direct, illustrée dans publication de la CNUCED intitulée *Global Investment Trends Monitor*. Les flux d'investissements étrangers avaient poursuivi sur leur lancée de 2021, augmentant rapidement jusqu'au premier trimestre de 2022, mais ils avaient baissé de 31 %, à 357 milliards de dollars, au deuxième trimestre. Ce montant était inférieur de 7 % à celui de 2022, les multiples crises et les craintes de récession ayant fait évoluer l'opinion des investisseurs. Le déficit de financement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement, estimé par la CNUCED à 2 500 milliards de dollars en 2015, s'était creusé pour atteindre 4 300 milliards de dollars à la suite de la pandémie et de la guerre en Ukraine. Il était urgent d'accroître les fonds publics et privés mobilisés pour le combler. La CNUCED encourageait une approche globale, impliquant l'ensemble des acteurs de l'investissement et du développement. Les marchés de capitaux, en particulier, pourraient avoir un impact décisif. Selon le *World Investment Report 2022* (Rapport sur l'investissement dans le monde : Réformes fiscales internationales et investissement durable), les produits financiers axés sur la durabilité s'étaient élevés à 5 200 milliards de dollars en 2021, soit un montant plus de six fois supérieur à celui de 800 milliards de dollars enregistré en 2017. Les obligations durables émises en 2021 par les seuls pays en développement avaient atteint 130 milliards de dollars, soit plus de trois fois le montant de 2020. Ces produits avaient permis d'orienter des capitaux qui faisaient cruellement défaut vers des infrastructures durables, des logements durables, des énergies renouvelables et d'autres secteurs indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Cette évolution montrait que les investisseurs institutionnels avaient commencé à agir sur les enjeux liés au climat, à l'environnement, à la société et à la santé publique, intégrant de plus en plus la durabilité dans les décisions d'investissement. Les gouvernements des pays développés et des pays en développement redoublaient également d'efforts pour promouvoir la finance durable, au moyen de cadres réglementaires, de normes et d'exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. Néanmoins, les possibilités qu'offraient les marchés de capitaux de financer le développement durable n'avaient pas encore été pleinement exploitées. Malgré une croissance rapide, la finance durable n'en était encore qu'à ses débuts. La plupart des produits étaient présentés comme durables, sans pour autant respecter des normes largement acceptées et faire l'objet d'une vérification par des tiers, et ils pâtaient de graves soupçons d'écoblanchiment et problèmes de crédibilité. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, restaient largement absents du marché de la finance durable et n'en avaient pas encore tiré parti. La CNUCED avait collaboré étroitement avec les acteurs en amont de la chaîne de valeur de l'investissement pour créer un écosystème financier mondial permettant de développer la finance durable et d'apporter plus de crédibilité, de responsabilité et de cohérence au marché. Dans le cadre de ces efforts, la Commission veillerait au lancement d'une plateforme consacrée à l'Observatoire mondial sur la finance durable, qui visait à remédier aux problèmes découlant de la fragmentation des normes de durabilité, de la complexité de l'information, de la prolifération des critères de référence et de la durabilité autodéclarée. L'objectif était donc de contribuer à la création d'un écosystème financier mondial dans lequel le développement durable, défini par les objectifs de développement durable, était pleinement intégré dans les modèles économiques et la culture de l'investissement.

12. La Secrétaire générale était consciente que la science, la technologie et l'innovation faisaient partie intégrante des travaux de la Commission. La pandémie avait démontré que la science, la technologie et l'innovation jouaient un rôle essentiel et que les écarts se creusaient au niveau mondial. Elle avait également révélé que l'accès à Internet était devenu une ligne de division majeure pour des milliards de personnes dans le monde. Par exemple, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1,2 milliard d'enfants ne disposaient pas d'Internet à la maison lorsque la COVID-19 avait frappé et avaient donc été presque totalement privés d'accès à l'éducation.

13. Les fractures technologiques témoignaient que les inégalités numériques et socioéconomiques étaient de plus en plus imbriquées. La guerre en Ukraine avait mis en évidence les enjeux géopolitiques qui avaient trait à la technologie et au commerce, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et énergétique. Dans la publication intitulée *Technology and Innovation Report 2021* (Rapport sur la technologie et l'innovation 2021), la CNUCED constatait que chaque vague de changement technologique avait produit de l'inégalité sous de nouvelles formes. C'était le cas des données. Celles-ci étaient devenues une ressource économique et stratégique de plus en plus importante. Bien gérées, elles pourraient aider à surmonter certains obstacles mondiaux au développement, tels que les changements climatiques et les pandémies. Mal gérées, elles pourraient entraîner des violations des droits de l'homme, aboutir à des inégalités en matière de développement et compromettre le fonctionnement d'Internet, conduisant à sa fragmentation. De nombreux pays en développement craignaient de devenir de simples fournisseurs de données brutes pour les plateformes mondiales et de dépendre des connaissances étrangères et des informations numériques tirées de leurs données. Le cadre de gouvernance des données était soumis à des tensions et à une forte fragmentation. Une approche plus équilibrée de la gouvernance mondiale des données était nécessaire pour trouver un terrain d'entente, de sorte que les données soient mises au service de la population et de la planète. Il s'agissait *in fine* de veiller à ce que les données circulent aussi librement qu'il était possible et nécessaire, tout en étant en mesure de répondre aux objectifs de développement.

14. Dans le *Rapport sur l'économie numérique 2021*, la CNUCED avait souligné que les organismes des Nations Unies devaient jouer un rôle clef dans ce processus. Tous les habitants de la planète avaient intérêt à ce que les efforts faits en matière de science, de technologie et d'innovation portent leurs fruits. Cependant, tous les pays ou groupes de population n'avaient pas participé sur un pied d'égalité à la définition de la voie à suivre, les communautés et pays pauvres étant souvent laissés pour compte. Comme la CNUCED le préconisait depuis longtemps, les pays devraient mettre en place les institutions et les incitations indispensables à l'émergence de systèmes d'innovation nationaux solides et axés sur le développement qui soient susceptibles de mener à des sociétés plus prospères, inclusives et durables.

15. Les représentants de certains groupes régionaux et de nombreuses délégations ont salué le *World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment* (Rapport sur l'investissement dans le monde : Réformes fiscales internationales et investissement durable), en appelant l'attention sur l'analyse prospective des tendances et des politiques en matière d'investissement international qui faisait de ce rapport une aide précieuse à la prise de décisions. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont souligné que le chapitre sur les marchés de capitaux et la finance durable constituait une réponse essentielle aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et appliquer la résolution de l'Assemblée générale sur la promotion de l'investissement en faveur du développement durable. Le représentant d'un des groupes régionaux et la délégation ont souligné la nécessité pour les pays en développement de bénéficier de l'aide de la CNUCED dans un marché de la finance durable qui évoluait rapidement. Le représentant du groupe régional et des délégations ont appelé l'attention sur l'approche prospective suivie, qui consistait à élargir la chaîne de l'investissement, notamment en mobilisant les parties prenantes en amont (comprenant les acteurs clefs à long terme tels que les bourses, les fonds de pension et les fonds souverains) grâce à des initiatives très performantes telles que l'Initiative pour des marchés boursiers durables, à la facilitation des investissements institutionnels durables ainsi qu'à la comptabilité et à la publication d'informations. Le représentant d'un groupe régional et une autre délégation ont également estimé que l'Observatoire mondial sur la finance durable contribuerait grandement à surmonter les problèmes liés à la finance durable. De nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude quant à l'insuffisance de la finance durable et des investissements dans les objectifs de développement durable ; une délégation a préconisé d'adopter des politiques plus audacieuses. Des délégations ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact potentiel des politiques restrictives récemment adoptées sur la réalisation des objectifs de développement durable.

16. Plusieurs délégations ont salué les travaux de la CNUCED en matière d'investissement et de changements climatiques, mais ont souligné qu'il était urgent d'accroître l'investissement dans la résilience climatique et de remédier au déséquilibre croissant entre les investissements consacrés à l'atténuation des changements climatiques et ceux réalisés dans l'adaptation à ces changements, notamment par la promotion de politiques ciblées. Plusieurs délégations ont également mis en avant les travaux de la CNUCED sur la fiscalité internationale en rapport avec les politiques d'investissement et ont demandé à la CNUCED de mener des analyses plus approfondies sur les incidences des réformes et d'aider les pays en développement à moderniser les dispositifs et cadres de leur politique d'investissement. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait constamment réformer, moderniser et améliorer le régime international de l'investissement et continuer de l'aligner sur les objectifs de développement durable. Elles ont pris note de la contribution notable de la CNUCED, qui apportait une assistance dans ce domaine et soutenait la réforme du régime international. Des délégations ont souligné que le Forum mondial de l'investissement de la CNUCED consistait en un dialogue multipartite visant à promouvoir l'investissement en faveur du développement durable. Le représentant d'un groupe régional et une autre délégation ont estimé que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement jouerait un rôle dans la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.

17. Le représentant d'un groupe régional a jugé important d'intégrer les questions relatives à la politique de la science, de la technologie et de l'innovation dans les débats de la Commission. La science, la technologie et l'innovation avaient joué un rôle crucial dans la transformation structurelle en vue de parvenir à un développement durable. La technologie devait donc être largement intégrée dans les stratégies nationales de développement. L'aide de la CNUCED à l'élaboration de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés était donc appréciée. Le représentant a noté qu'un examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation avait été réalisé en Angola, qu'un examen avait été récemment achevé au Botswana et qu'un autre allait être effectué aux Seychelles. Il a salué d'autres réalisations de la CNUCED, notamment un programme de renforcement des capacités de recherche scientifique axé sur les jeunes chercheurs scientifiques, ainsi que les travaux de recherche de la CNUCED, tels que la publication intitulée *Technology and Innovation Report* (Rapport sur la technologie et l'innovation), les études et les synthèses en cours. Il a estimé que le développement des technologies et des compétences au moyen de la coopération internationale contribuait à la transformation structurelle et était essentiel pour la science, la technologie, l'innovation et le développement durable. Il a également considéré que la technologie devrait être développée parallèlement au commerce pour faciliter les transactions électroniques.

18. Le représentant d'un autre groupe régional a rappelé l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation comme moteurs du développement et de la transformation structurelle, ainsi que leur rôle crucial dans les stratégies nationales de développement et dans la poursuite des objectifs de développement durable.

19. Une délégation a déploré les multiples crises qui accentuaient les inégalités, les vulnérabilités sociales et les contraintes financières. Elle a également décrit les inondations qui avaient récemment touché son pays et a cité une évaluation préliminaire conjointe dans laquelle le montant nécessaire pour couvrir les pertes était estimé à 40 milliards de dollars. Elle a salué les travaux de la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation et sur les évaluations technologiques, soulignant leur précieuse contribution à l'assistance technique. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les lacunes systémiques existant dans la production et la distribution des technologies et les contraintes posées par la propriété intellectuelle qui entravaient la réalisation des objectifs de santé universels. La science, la technologie et l'innovation faisaient partie intégrante des solutions aux problèmes qu'étaient l'inégalité et la vulnérabilité ainsi que de la réalisation des objectifs de développement durable. La mise en place d'un mécanisme international consacré à la mise au point et au transfert de technologies en faveur des pays du Sud était nécessaire pour que les pays en développement puissent exploiter les avantages offerts par les progrès de la science, de la technologie et de l'innovation sur un pied d'égalité avec les pays développés, l'accent étant particulièrement mis sur les écosystèmes de recherche-développement.

20. Une autre délégation s'est félicitée des travaux menés par la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation et a appelé à la poursuite de la coopération internationale et de l'aide de la CNUCED dans le cadre de ses trois grands domaines d'action.

21. Une autre délégation a remercié la CNUCED et la Suisse pour leur aide à l'élaboration d'un programme d'investissement dans le commerce électronique, projet essentiel qui aiderait à combler le fossé numérique et à absorber les investissements.

22. Une autre délégation a jugé important que la Commission mette l'accent sur l'investissement et sur la science, la technologie et l'innovation. Ces domaines étaient importants dans les efforts de transformation structurelle et de diversification de l'économie qui favorisaient la croissance économique et le développement durable. La délégation a évoqué le Caribbean Investment Forum 2022 et l'accent mis sur le renforcement de la résilience, grâce à la transition numérique et à la technologie, ainsi que sur les transports et la logistique. Elle a souligné l'importance de la coopération internationale et du transfert de technologie en vue de réduire la fracture numérique et de permettre aux pays en développement de mieux exploiter les technologies dans le cadre de leur développement économique. Elle a déclaré que les investissements dans les technologies d'avant-garde et les technologies vertes pouvaient avoir des effets positifs (tels que l'atténuation des incidences de l'industrialisation sur l'environnement) ainsi que des effets négatifs et que l'évaluation des technologies était essentielle pour éclairer les décideurs sur les conséquences de l'adoption de nouvelles technologies.

23. Le représentant d'un groupe régional a évoqué les investissements matériels et immatériels de l'initiative Global Gateway dans la transformation numérique et verte, ainsi que les réalisations obtenues en matière de connectivité numérique en Amérique latine et dans les domaines des couloirs de transport et du transfert de technologie en Afrique.

24. Une délégation a souligné la nécessité d'accroître les fonds publics et privés, et d'adopter des politiques ciblées sur l'investissement dans les changements climatiques. Elle a appelé à redoubler d'efforts pour revoir les accords bilatéraux d'investissement obsolètes et a jugé nécessaire de renforcer la recherche-développement ainsi que l'innovation dans les pays en développement.

Questions diverses

Évolution récente des tendances et des politiques dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises

25. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté l'évolution récente des investissements internationaux, notamment marquée par la reprise de l'investissement étranger direct mondial en 2021, bien que celle-ci soit inégalement répartie sur le plan géographique. En outre, les investissements dans les capacités productives n'avaient pas augmenté, contrairement aux fusions-acquisitions, au financement de projets d'infrastructure et au réinvestissement des bénéfices dans les pays développés. Les perspectives actuelles étaient sombres. L'endettement, l'inflation et les taux d'intérêt étaient tellement élevés qu'ils étouffaient les nouveaux investissements. Les flux d'investissements étrangers directs avaient chuté aux deuxième et troisième trimestres de 2022 et resteraient faibles pendant le reste de l'année et peut-être aussi en 2023, en raison de la multiplication des mesures restrictives en matière d'investissement et des différends entre investisseurs et États ainsi que de l'aggravation des tensions géopolitiques et du réalignement de la gouvernance économique mondiale. Dans ce contexte, trois options s'offraient, à savoir investir dans les secteurs liés à la durabilité, notamment les infrastructures, la santé, l'agroalimentaire (pour la sécurité alimentaire) et les changements climatiques, dans la restructuration de la chaîne de valeur mondiale (diversification, nouvelles délocalisations dans un pays proche et centres régionaux) et dans la transformation induite par la technologie, notamment la délocalisation des services à haute valeur ajoutée et la servicification des produits manufacturés.

26. Une délégation a demandé si des efforts étaient faits pour quantifier l'impact des mesures d'investissement restrictives sur les investissements étrangers directs. Une autre délégation, saluant les efforts de la CNUCED dans le domaine de l'investissement, de la

science et de la technologie, a estimé que la baisse des investissements étrangers directs enregistrée depuis le deuxième trimestre de 2022 était une autre incidence négative, au niveau mondial, de la guerre en Ukraine. Le représentant s'est enquis de l'ampleur des fonds privés disponibles dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Il a également souligné que les risques de différends entre investisseurs et États autour des politiques de l'environnement et des changements climatiques prouvaient la nécessité de lancer des initiatives de réforme, telles que celles du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, concernant le régime des accords internationaux d'investissement, afin de le rendre plus indépendant, transparent et légitime.

27. Le Directeur a répondu que les réformes mentionnées par la délégation se concentraient sur les étapes procédurales, alors que des réformes étaient également nécessaires sur les dispositions de fond des accords d'investissement. La plupart des accords en vigueur ne faisaient pas mention du développement durable. Même quelques accords récents ne comportaient pas de dispositions visant à encourager le développement durable. Il s'agissait de domaines dans lesquels la CNUCED pourrait apporter une plus grande valeur ajoutée. Le Directeur a ensuite expliqué le rôle clef joué par la CNUCED en vue de moderniser le régime actuel des accords d'investissement et de faire en sorte que ceux-ci contribuent au développement durable. Il a expliqué la situation actuelle et les possibilités d'investissement public et privé dans le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ces changements. Il a parlé des conséquences de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement, soulignant la nécessité de politiques cohérentes en matière de fiscalité et d'investissement. La Division avait apporté son soutien aux processus régionaux, notamment à la rédaction du chapitre sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et poursuivait ses travaux sur l'investissement et les changements climatiques et sur la réforme des accords internationaux d'investissement.

28. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les tendances récentes de l'adoption des technologies, en particulier dans les pays en développement, et les solutions permettant d'utiliser ces technologies de manière productive afin de surmonter les obstacles au développement durable, telles que décrites dans les éditions les plus récentes du *Technology and Innovation Report* (Rapport sur la technologie et l'innovation) et du *Rapport sur l'économie numérique* de la CNUCED.

29. La récente vague de progrès technologique avait été caractérisée par une diffusion et une utilisation inégales des technologies d'avant-garde. L'inégalité naissait à la source, car la production de technologies était limitée à une poignée de pays et largement concentrée en Chine et aux États-Unis d'Amérique. En outre, à la fracture de la connectivité correspondait une fracture des données qui ne cessait de s'élargir.

30. Si l'acquisition de technologies nécessitait une préparation, la plupart des pays les moins bien préparés se trouvaient en Afrique subsaharienne. Parmi les obstacles que devaient surmonter les pays en développement figuraient la faiblesse des capacités technologiques, le manque de ressources publiques et privées pour financer la recherche et l'innovation, et l'insuffisance du capital humain.

31. La CNUCED s'efforçait donc de renforcer les capacités par des initiatives telles que les évaluations technologiques, les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, les stratégies de commerce électronique et l'autonomisation des femmes.

32. Selon la Directrice, un leadership fort et des gouvernements proactifs contribueraient à définir les technologies d'avant-garde et à orienter le développement économique, tout en atténuant les conséquences néfastes. Pour que les effets bénéfiques soient équitablement répartis, il fallait une politique sociale visionnaire soutenue par l'activisme social des citoyens et l'innovation locale. La Directrice a préconisé une coopération internationale et un dialogue inclusif sur les questions relatives aux technologies d'avant-garde, telles que l'absence de cadres éthiques cohérents, car même si tous les pays ne participaient pas à la mise au point de ces technologies, ils seraient touchés par les nouvelles technologies.

33. Une délégation a demandé s'il existait des travaux de recherche sur les règles et réglementations du commerce électronique, ainsi que sur la gouvernance des données. La Directrice a répondu que, bien que cela soit souhaitable, il n'y avait pas d'accord sur la gouvernance des données et un accord international faisait défaut même concernant les statistiques, la taxonomie, l'éthique et les aspects réglementaires. La Directrice espérait que la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, qui se tiendrait en mai 2023, contribuerait à dégager un consensus dans ces domaines.

B. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. Le Chef du Service des technologies, de l'innovation et du développement des connaissances a présenté le document de référence que le secrétariat avait établi pour faciliter l'examen par la Commission du point de l'ordre du jour intitulé « Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation ». Bien que la science, la technologie et l'innovation aient été les principaux facteurs de l'amélioration du niveau de vie au fil du temps, le déploiement de nouvelles technologies soulevait généralement de nouveaux problèmes et l'adoption de politiques était nécessaire pour tirer parti des progrès allant dans le sens d'un développement durable et inclusif. Les évaluations technologiques étaient utiles à cette fin ; les pays développés les avaient intégrées mais les pays en développement étaient encore à la traîne. La Commission de la science et de la technique au service du développement de l'Organisation des Nations Unies avait défini les évaluations technologiques comme un domaine dans lequel les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire devraient renforcer leurs capacités de gérer les phases de mise au point, d'adoption et de diffusion dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, afin de surmonter les obstacles socioéconomiques et d'atteindre les objectifs de développement durable. La CNUCED avait exécuté des projets pilotes dans trois pays africains dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie, ce qui lui avait permis d'affiner sa méthode d'évaluation des technologies dans les pays en développement.

35. Les quatre intervenants participant à la réunion-débat étaient : le Directeur général de l'Institut national pour la science, la technologie et l'innovation des Seychelles ; le Directeur adjoint à la science et à la technologie du Département de la science et de la technologie du Ministère de la technologie et de la science de la Zambie ; un consultant indépendant originaire d'Afrique du Sud ; un chercheur principal au Programme de la transformation des systèmes économiques et sociaux de l'Institut allemand du développement et de la durabilité (Allemagne).

36. Un intervenant a fait part de l'expérience des Seychelles dans le cadre de l'évaluation des besoins technologiques réalisée en 2017 et de l'évaluation technologique en cours avec la CNUCED. Compte tenu du problème démographique que représentait la faible population du pays, la disponibilité de ressources humaines qualifiées constituait un important goulet d'étranglement.

37. Un autre intervenant a évoqué la marginalisation de l'Afrique dans la mise au point des technologies et a appelé les organisations internationales à renouveler leur aide sur le plan des ressources financières et du renforcement des capacités. Il a également partagé l'expérience de son pays dans le cadre de l'évaluation technologique en cours avec la CNUCED.

38. Un autre intervenant a expliqué l'expérience et l'état de préparation de l'Afrique du Sud en matière de recherche, ainsi que la situation des secteurs énergétique et agricole et du développement durable. Il a décrit le système national d'innovation et le cadre directif du pays, ainsi que l'état d'avancement d'un projet d'évaluation technique de la CNUCED. Il a plaidé pour le respect d'une règle de capital constant durable afin de garantir la solidarité intergénérationnelle.

39. Le dernier intervenant a présenté des exemples des évaluations techniques menées en Allemagne et a expliqué comment celles-ci avaient suscité un débat public et fait progresser

le discours sur l'application des technologies et les dangers qui en découlaient. Il a également évoqué la création de programmes de recherche nationaux ad hoc et la réglementation émanant des autorités. Étant donné que les décisions relatives aux technologies prises dans une juridiction pouvaient avoir des répercussions mondiales, il a préconisé de réaliser des évaluations formelles des technologies ayant une dimension multilatérale dans laquelle la CNUCED pourrait jouer un rôle en vue de garantir un processus législatif équitable et efficace au niveau mondial.

40. Une délégation a demandé que les normes d'éthique les plus élevées soient appliquées pour garantir une évaluation impartiale des technologies. L'évaluation des technologies, en particulier dans le secteur de l'énergie, devrait respecter le principe de neutralité technologique afin de tenir compte du fait que l'objectif de développement durable 7 revêtait une priorité élevée pour les pays en développement.

41. Une autre délégation, remerciant la CNUCED pour les travaux de recherche et l'assistance technique mises à la disposition des pays en développement, a constaté que les pays en développement avaient fait peu de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en raison des récentes crises mondiales. Elle a appelé à revoir les relations de pouvoir et à réorienter les anciennes stratégies de développement.

42. Une autre délégation a salué les orientations en matière d'évaluation technologique. L'évolution technologique profitait aux pays développés et à certains pays en développement, mais les autres pays devaient analyser les incidences sociales et environnementales avant de déployer de nouvelles technologies et de prendre des mesures pour atténuer les effets négatifs. Son pays ne soutenait pas l'arrivée de technologies qui portaient atteinte à la vie privée des citoyens, exposaient la population à la cybercriminalité ou aggravaient les inégalités. Le représentant a fait l'éloge de la méthode d'évaluation des technologies de la CNUCED, en particulier de sa convivialité. Il s'est dit préoccupé par le manque de fonds, qui compromettait les activités de la CNUCED avec les pays en développement, et a exhorté les pays développés en mesure de le faire à allouer des ressources financières, en particulier à la distribution équitable des vaccins et au renforcement de la résilience. Son pays rédigeait une demande d'assistance technique auprès de la CNUCED dans le cadre de l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation 2013-2022 du pays et des stratégies connexes relatives aux technologies de l'information et de la communication. Enfin, le représentant a évoqué les liens entre les travaux de la CNUCED sur la technologie au service du développement et ceux de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

43. Une autre délégation a évoqué les efforts que son pays déployait pour diversifier l'économie en dehors du secteur de l'énergie et l'impréparation de nombreuses entreprises des pays en développement à adopter des technologies de fabrication. La représentante apprécierait particulièrement qu'il soit procédé à une évaluation des technologies dans ce secteur. Elle a demandé à quoi ressemblerait une évaluation multilatérale des technologies et quel rôle la CNUCED pourrait jouer.

44. Une autre délégation a dit que son pays s'efforçait d'évaluer les technologies de la santé depuis la fondation du Conseil d'information, de prévision et d'évaluation des technologies, qui était un leader mondial dans les coalitions pour la recherche sur les vaccins. La croissance tirée par la technologie était particulièrement efficace dans certains domaines, car elle encourageait la création de nombreuses start-ups et la réduction des inégalités entre les sexes, surtout dans les zones rurales grâce à l'augmentation de l'emploi des femmes. Le représentant était convaincu que l'économie numérique de son pays, qui comptait déjà 100 « licornes », pèserait 1 000 milliards de dollars en 2025. Il a également évoqué la croissance rapide du secteur national des biotechnologies. Il a souligné que la science, la technologie et l'innovation contribuaient à un développement inclusif et durable.

45. Une autre délégation a évoqué une nouvelle institution d'évaluation des technologies, que son pays venait de créer car ses besoins en matière de soins de santé avaient dépassé ses capacités. La nouvelle institution avait amélioré l'évaluation des technologies grâce à une équipe multidisciplinaire. La délégation a posé des questions sur la manière de faire face à la pénurie de ressources humaines et sur les principes de précaution dans l'évaluation des technologies. La représentante a également demandé des éclaircissements sur l'élaboration

de lignes directrices multilatérales et sur l’alignement institutionnel aux fins de l’évaluation des technologies, étant donné le manque de ressources dont disposaient les pays en développement et le fait que les risques étaient différents d’un pays à l’autre.

46. Une autre délégation a souligné la priorité actuellement accordée par son pays à la recherche-développement, notamment pour favoriser l’essor de l’industrie manufacturière et du commerce, tout en utilisant les matières premières de façon responsable. Elle a demandé comment les pays en développement pouvaient contribuer aux travaux multilatéraux sur l’évaluation des technologies, et quels étaient les autres facteurs importants pour la mener à bien, outre la participation du public et le renforcement des capacités des pays en développement.

47. Une autre délégation a estimé que l’évaluation des technologies était importante pour son pays en raison des effets bénéfiques que pourraient avoir l’utilisation de l’intelligence artificielle dans le secteur agricole, la création d’emplois, l’amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

48. La Présidente de la session a demandé dans quelle mesure la CNUCED tenait compte des questions de genre dans sa méthode d’évaluation des technologies. Une délégation a demandé quel était le rôle de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés dans la mise en place du processus d’évaluation des technologies dans ces pays.

49. Le Chef du Service a répondu que l’intégration des questions de genre dans l’évaluation des technologies occupait une place fondamentale dans les travaux de la CNUCED. Le secrétariat était parfaitement conscient des conséquences des inégalités dans la mise en œuvre des technologies. Les méthodes inclusives, y compris celles qui tenaient compte de la dimension de genre, revêtaient la plus haute importance. Le Chef du Service a précisé que la Banque de technologies était actuellement engagée dans un recentrage stratégique de ce que seraient ses principales contributions à la réalisation des objectifs de développement durable. Les méthodes d’évaluation des technologies occupaient une place essentielle dans ce recentrage, car la Banque des technologies avait pour mandat de soutenir le déploiement des technologies dans les pays les moins avancés. Un examen approfondi de toutes les incidences possibles était nécessaire. Enfin, le Chef du Service était convenu que le principe de neutralité technologique était important et qu’il fallait éviter les idées préconçues selon lesquelles certaines technologies étaient bonnes ou mauvaises.

50. Un intervenant a expliqué que, selon lui, des mécanismes multilatéraux d’évaluation des technologies étaient nécessaires. Il y avait trois raisons à cela : les effets et les coûts des mêmes technologies déployées dans le cadre de la mondialisation étaient différents ; les chances et les risques pourraient différer considérablement selon les régions, notamment dans le contexte des changements climatiques ; les pays en développement avaient le droit de savoir comment la technologie pouvait les toucher. La question de l’hydrogène devrait être examinée au niveau international.

51. Un autre intervenant a souligné qu’il importait d’encourager la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud, et d’examiner comment la coopération multilatérale pouvait être bénéfique aux petits pays aux ressources limitées. L’écosystème de la science, de la technologie et de l’innovation pourrait être renforcé par une révision de la politique de la science, de la technologie et de l’innovation. La diplomatie de la science, de la technologie et de l’innovation jouait un rôle crucial pour les petits États insulaires en développement désireux d’accélérer un développement économique qui devrait être mis au centre de la réalisation des objectifs de développement durable.

C. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable

(Point 6 de l’ordre du jour)

52. Le Directeur de la Division de l’investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les points forts du *World Investment Report 2022* (Rapport sur l’investissement dans le monde 2022). La croissance récente du marché de la finance durable, même si elle restait bien en deçà de son potentiel, et l’importance grandissante des risques liés à la durabilité pour

les investisseurs y étaient constatées. Entre autres choses, le Directeur a présenté la nouvelle plateforme en ligne de l'Observatoire mondial sur la finance durable, dont l'objectif était de lutter contre la fragmentation des normes de durabilité et la complexité de la publication d'informations (en améliorant l'accès aux données et aux informations sur la finance durable) et de répondre aux préoccupations d'écoblanchiment en matière de durabilité. Le Directeur a également évoqué l'Initiative pour des marchés boursiers durables, qui comptait 113 membres. Dans le cadre de cette initiative, des activités de renforcement des capacités et une plateforme de dialogue sur la durabilité des entreprises étaient proposées. Dans le cadre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables et d'autres initiatives, la CNUCED avait suivi les réglementations et les produits d'investissement durable.

53. Les sept intervenants participant à la réunion-débat étaient : le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation mondiale du commerce ; le Président de l'Association européenne des investisseurs de long terme ; le Conseiller principal pour les politiques de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ; le Directeur général adjoint de Swiss Sustainable Finance ; le Directeur de l'intégration de la Fondation des normes internationales d'information financière ; le spécialiste principal de la gouvernance d'entreprise de la Société financière internationale ; le Directeur des politiques relatives aux Principes pour l'investissement responsable ; le Chef des initiatives et des partenariats stratégiques en matière de finance durable du London Stock Exchange Group.

54. En tant qu'intervenants, le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation mondiale du commerce et le Président de l'Association européenne des investisseurs de long terme se sont félicités que l'Observatoire soit utile aux acteurs de l'investissement durable et ont approuvé ses activités. Le Président de l'Association européenne des investisseurs de long terme a estimé que l'Observatoire pourrait contribuer à instaurer la confiance, car la publication complète des informations ne parviendrait pas à mobiliser des fonds tant que la confiance dans les informations publiées ferait défaut.

55. Plusieurs intervenants et des délégations ont souligné que les investisseurs à la recherche de possibilités d'investissement durable faisaient face au même problème initial, à savoir l'absence de définition commune précise des investissements durables. Ils ont souligné que les taxonomies jouaient un rôle fondamental, ainsi que le recours aux objectifs de développement durable comme critères de référence et de définition garantissant la durabilité des investissements.

56. Tous les intervenants ont appelé l'attention sur l'importance de la publication d'informations sur la durabilité par les entités et les investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension. Cependant, de nombreuses entreprises cotées en bourse ne publiaient toujours pas d'informations de base sur la durabilité, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, ce qui pourrait freiner la transition vers les émissions nettes nulles. Un intervenant a indiqué qu'en l'absence de publication d'informations, les investisseurs supposaient que les critères de durabilité n'étaient pas suffisamment respectés. Une autre intervenante a déclaré que seuls 5 % de l'économie mondiale était en phase avec l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à moins de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. À cet égard, elle a jugé nécessaire non seulement d'accroître la transparence, mais aussi d'améliorer la performance des investissements en matière de durabilité. Un autre intervenant a estimé qu'au départ, le secteur financier avait eu tendance à croire que ses activités n'étaient guère pertinentes dans la lutte contre les changements climatiques. Cependant, la prise de conscience que le secteur financier jouait en fait un rôle crucial dans les décisions d'investissement prises était désormais beaucoup plus répandue. Plusieurs intervenants ont fait part de leurs préoccupations relatives à deux enjeux. Le premier était la question des paramètres, par exemple la quantification des émissions de gaz à effet de serre et l'adoption d'une norme commune ; le second avait trait à la nécessité de passer de normes volontaires à des normes obligatoires. Un intervenant a salué la promotion par l'Observatoire d'une plus grande granularité dans la publication d'informations sur la durabilité, grâce à la mise à disposition de deux nouvelles bases de données, et a jugé importantes les données et les évaluations émanant de tiers. Outre les mesures relatives à la publication d'informations, un autre intervenant a évoqué la nécessité de disposer de codes de gestion afin de promouvoir la participation, par exemple, à la lutte contre les changements climatiques.

57. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'une plus grande harmonisation des informations publiées sur la durabilité au niveau mondial. Ils ont cité les travaux de la Fondation des normes internationales d'information financière, menés par le Conseil international des normes de durabilité, et ceux de la CNUCED. L'absence de normes cohérentes et comparables empêchait les investisseurs de procéder à des évaluations précises des risques liés à la durabilité sur les marchés et dans les pays, ce qui pourrait aggraver le problème de l'écoblanchiment. Un intervenant a souligné le rôle que les organisations internationales jouaient dans la confiance et la crédibilité en adhérant à des normes particulières, à l'instar du Conseil international des normes de durabilité, ce qui profitait aux pays en développement qui n'avaient pas nécessairement les ressources nécessaires pour évaluer eux-mêmes les risques liés à la durabilité sur les marchés financiers.

58. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'instaurer une coopération et un partenariat à l'échelle mondiale pour accélérer le rythme du changement sur les marchés financiers et parvenir à une reconnaissance généralisée des définitions et de l'interopérabilité des normes relatives au risque lié à la durabilité. Cela pourrait contribuer à corriger les déséquilibres en matière de finance durable entre les marchés des pays développés et ceux des pays en développement. Certains intervenants ont souligné le rôle que jouaient les institutions publiques et les mécanismes de financement mixte en vue d'aider à atténuer la perception des risques sur les marchés émergents et à soutenir les investissements à long terme dans un contexte de baisse des rendements. Ils ont salué les travaux de la CNUCED destinés à faciliter les investissements institutionnels à long terme dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable dans les pays en développement.

59. De nombreux intervenants ont jugé nécessaire d'élaborer des modèles d'orientation, de formation et de renforcement des capacités dans les pays en développement en matière d'évaluation des risques liés à la durabilité et de mise en œuvre de normes d'information et de réformes, notamment pour les gouvernements, les marchés de capitaux, les investisseurs institutionnels et les émetteurs. Ils ont préconisé l'apport d'une assistance technique à l'adaptation de la finance durable aux conditions locales dans les marchés moins matures. Ils ont également salué les travaux de la CNUCED dans plusieurs domaines, notamment la mise à jour de la formation des émetteurs à l'application des normes S1 et S2 du Conseil international des normes de durabilité et la collaboration à l'application d'autres normes d'information.

60. Plusieurs intervenants ont salué l'appui et les orientations que fournissait la CNUCED pour aider les pays à mettre les marchés des capitaux au service d'investissements durables, notamment dans le cadre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables et des travaux que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication consacrait à la publication d'informations sur la durabilité.

61. Une délégation a évoqué les inefficacités causées par le manque de cohérence des critères relatifs aux investissements durables et la nécessité de disposer de taxonomies communes avec des seuils techniques stricts, et a expliqué comment des critères étaient en cours d'élaboration dans les autres pays de la région.

62. Une autre délégation a décrit l'action de son pays en matière de finance durable : la promotion des investissements y était alignée sur les objectifs de développement durable après que 11 secteurs prioritaires ayant des incidences directes sur le Programme 2030 avaient été définis. Une collaboration avec les autorités infranationales était en cours pour transformer les stratégies en projets concrets. Le représentant a également plaidé en faveur de la simplification du cadre des règlements de différends entre investisseurs et États, qu'il jugeait trop coûteux et trop lourd.

63. Après avoir remercié les participants, le Directeur a souligné le rôle que la CNUCED jouait en tant que facilitateur de processus normatifs et fournisseur de données et de plateformes pour la formation de consensus.

D. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action

(Point 7 de l'ordre du jour)

64. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les principaux progrès réalisés au cours de l'année précédente dans les trois grands domaines d'action, à savoir les travaux de recherche et d'analyse, la coopération technique et la formation de consensus.

65. Les travaux de recherche et d'analyse nourrissaient les publications, en particulier les rapports phares qu'étaient le *Technology and Innovation Report* (Rapport sur la technologie et l'innovation) et le *Rapport sur l'économie numérique*, ainsi que les produits normatifs et analytiques. La prochaine édition du *Technology and Innovation Report* se concentrerait sur les innovations vertes qui pourraient être bénéfiques à la population et à la planète. La Division s'occupait d'un programme de coopération technique dans lequel figurait le Système douanier automatisé (SYDONIA), projet transversal associant la technologie et la logistique qui avait favorisé le transfert de technologie. Le SYDONIA était souvent mentionné dans les produits analytiques des autres divisions. Dans le domaine de la formation de consensus, la Division était responsable de la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social et avait de multiples autres engagements dans le cadre du mécanisme intergouvernemental. Les débats de la prochaine session de la Commission porteraient sur les technologies vertes et sur l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement.

66. Les contributions de la Division avaient pu être observées dans les trois grands domaines d'action. Par exemple, le *Rapport sur l'économie numérique* avait alimenté des délibérations intergouvernementales, telles que la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et le groupe de travail sur l'économie numérique du Groupe des Vingt. Dans le cadre de la prochaine présidence du Groupe des Vingt, qui serait assurée par l'Inde, la participation de la CNUCED au groupe de travail sur le développement avait déjà été demandée. Le *Rapport sur l'économie numérique* s'appuyait sur les activités de coopération technique, telles que les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et les stratégies de commerce électronique. Le *Technology and Innovation Report* (Rapport sur la technologie et l'innovation) nourrissait des délibérations intergouvernementales telles que celles de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Les délibérations de la Commission de la science et de la technique au service du développement avaient elles-mêmes orienté les travaux de recherche, comme en témoignait la série d'études en cours sur la science, la technologie et l'innovation. Les activités de coopération technique s'appuyaient sur les travaux menés dans les deux autres grands domaines d'action – c'était le cas, par exemple, du projet eTrade for women, qui avait permis d'encadrer et de former des entrepreneuses dans le domaine du numérique et de les intégrer dans le débat sur les orientations de leur pays. Le projet sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique s'était appuyé sur les synergies entre domaines d'action, les activités des groupes de travail favorisant la formation de consensus. Le projet donnait également lieu à un travail normatif. Le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok avait récemment été intégré aux efforts de coopération technique de la Division, tandis que le SYDONIA restait un programme majeur.

67. Le Vice-Président de la Commission, qui présidait la séance consacrée à ce point de l'ordre du jour, s'est enquis des partenariats qui pourraient nourrir des travaux du même type sur le commerce électronique, comme ceux en cours à l'Organisation mondiale du commerce. En réponse, la Directrice a déclaré que les partenariats étaient noués grâce à la collaboration de diverses parties prenantes, y compris de différentes divisions de la CNUCED, ainsi que de partenaires extérieurs et d'autres organismes internationaux. Elle a également noté que les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique étaient étroitement liées aux négociations sur la facilitation des échanges menées à l'Organisation mondiale du commerce.

68. Une délégation a demandé ce que faisait la CNUCED pour combler les lacunes recensées dans l'évaluation de l'état de préparation de son pays au commerce électronique. La Directrice a répondu que les évaluations étaient suivies d'une phase 2 qui traitait de la mise en œuvre. Dans certains pays, cela avait conduit à l'élaboration d'une législation sur le commerce électronique.

69. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté un rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED. Il a exposé les faits et les chiffres relatifs aux activités menées au cours de l'année écoulée, qui illustraient les résultats de la Division et la suite donnée au Pacte de Bridgetown. Concernant le Forum mondial de l'investissement 2021, il a souligné que celui-ci rendait possible la tenue d'un dialogue multipartite centré sur les acteurs de l'investissement et du développement. Il a fait le point sur les parties prenantes, les partenaires et l'Observatoire mondial sur la finance durable, qui avait été lancé lors du forum. La prochaine édition du forum se tiendrait en octobre 2023 à Abou Dhabi. Le Directeur a souligné le rôle que les partenaires de la Division jouaient au niveau mondial, notamment dans le cadre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables, du réseau des accords internationaux d'investissement, du réseau des organismes de promotion de l'investissement et du réseau des entreprises familiales pour le développement durable. Il a évoqué les synergies créées par la coopération avec d'autres programmes de la CNUCED, notamment concernant la prise en compte du genre dans le commerce transfrontalier, les politiques de concurrence, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux, la technologie et la logistique, grâce au service conjoint des principales réunions intergouvernementales, à la participation à la formation prévue au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et au soutien du programme de facilitation du commerce, ainsi qu'au Service des statistiques.

70. Le Directeur a expliqué les activités que la Division avait menées pour répondre aux demandes visant à investir dans la résilience climatique et à aider plus particulièrement les pays les plus vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques. Il a évoqué la publication d'une analyse approfondie des tendances et des politiques d'investissement dans les secteurs liés aux changements climatiques, et a parlé de l'interaction entre le régime international de l'investissement et l'action climatique, de différents programmes de renforcement des capacités, notamment une série d'ateliers sur le rôle des bourses de valeurs dans la promotion de solutions climatiques innovantes, et d'initiatives de formation de consensus, telles que le forum de haut niveau CNUCED-Organisation mondiale du commerce sur l'investissement et le commerce mondiaux pour la transformation du climat organisé lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques.

71. Une délégation a salué les activités de la Division dans les trois grands domaines d'action et a proposé d'approfondir les travaux de recherche sur le commerce des services et l'entrepreneuriat en vue de renforcer les écosystèmes de démarrage. Le Vice-Président de la Commission qui présidait la séance a demandé des informations sur les zones économiques spéciales. Une autre délégation a estimé que la guerre en Ukraine pourrait avoir des conséquences sur les investissements à impact. En réponse, le Directeur a parlé des conditions à remplir pour bénéficier de l'aide aux zones économiques spéciales qu'apportait le programme de renforcement des capacités de la CNUCED, a mis en lumière les divers déterminants de l'investissement étranger direct, ainsi que le rôle croissant des services induits par l'innovation technologique dans les chaînes de valeur mondiales des produits manufacturés, et a illustré la place de la Division dans la promotion de l'investissement au service du développement.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

72. La treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 14 novembre 2022, par le Président de la douzième session, M. Omar Zniber (Maroc).

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

73. À la séance plénière d'ouverture, le 14 novembre 2022, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Présidente : M^{me} Aurora Díaz-Rato Revuelta (Espagne)

Rapporteur : M. Peter Nalanda (Kenya)

Vice-Présidents : M^{me} Violeta Fonseca Ocampos (République bolivarienne du Venezuela)

M. Kassem Aldarwish Fakhroo (Qatar)

M. Salman Khalid Chaudhary (Pakistan)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

74. À la séance plénière d'ouverture, le 14 novembre 2022, la Commission a également adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/47. En conséquence, l'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation.
6. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

75. La Commission n'était saisie d'aucune autre question en suspens.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

76. À la session plénière de clôture, le 18 novembre 2022, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de la session, sous l'autorité de la Présidente. Ce rapport serait soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Albanie	Jamaïque
Algérie	Kenya
Allemagne	Lesotho
Argentine	Madagascar
Bangladesh	Maroc
Bolivie (État plurinational de)	Mexique
Botswana	Mozambique
Brésil	Nicaragua
Burundi	Nigéria
Cambodge	Ouganda
Chine	Pakistan
Congo	Panama
Costa Rica	Pérou
Égypte	République de Corée
Émirats arabes unis	Seychelles
Espagne	Soudan
Eswatini	Sri Lanka
Éthiopie	Trinité-et-Tobago
Fédération de Russie	Tunisie
France	Uruguay
Gambie	Venezuela (République bolivarienne du)
Guatemala	Viet Nam
Guyana	Yémen
Haïti	Zambie
Inde	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Fonds commun pour les produits de base
 Organisation de la coopération islamique
 Union européenne

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Organisation mondiale du commerce

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Fédération syndicale mondiale
 International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 Organisation internationale de normalisation

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/INF.13.